

Décoration assistée par ordinateur



Durée : 2 ans



Pour qui ?

5^{ème} année de l'ancien régime, 2^{ème} année pour le nouveau régime



Diplôme obtenu :

Selon l'article 9 (b) de la loi n°2008-10 du 11 février 2008, relative à la formation professionnelle peuvent s'inscrire à la filière sanctionnée par le Brevet de Technicien Professionnel les candidats titulaires du Certificat d'Aptitude professionnelle et à ceux qui ont poursuivi leurs études jusqu'à la fin de la deuxième année de l'enseignement secondaire.



Définition de la spécialité :

Au terme de sa formation qui durera deux ans, l'élève en Design d'intérieur sera plus spécifiquement en mesure de :

- ❖ Comprendre les besoins d'un client en termes d'aménagement d'espaces intérieurs***
- ❖ Concevoir des solutions***
- ❖ Dessiner des croquis et plans d'un espace intérieur aménagé en fonction des solutions choisies et en conformité avec les codes***
- ❖ Conseiller sur le choix des couleurs, matériaux, mobiliers***
- ❖ S'assurer de l'exécution du projet en conformité avec les plans et devis.***